

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2022

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents :

Étaient présents : M.M. TERLAT Yves – DANCOISNE Albert – DUPAYAGE Angèle – BEAUCOURT Astrid – HONORE Béatrice – DERISBOURG Alexandre – HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine – DRUELLE Claude – PRIEM Sonia – LABALETTE Dominique – SOLTYS Arlette – THUMEREL Philippe – CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – DELATTRE Adelaïde – ECAILLET Michèle – TAILLEZ Louissette – CAMPEL Pascal KUSNIREK David – CORTES Arlette – SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

Excusés :

MM. GAPENNE Marcel (Pouvoir à Mme DEMEYERE Martine) – MOREN Michèle (pouvoir à M. DERISBOURG Alexandre) – DELPIERRE Sandrine (Pouvoir à M. ROBIDET Didier) – M. FROISSART Pascal



Décision modificative n°2 au Budget Primitif

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts détaillés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses :

012 – Charges de personnel et frais assimilés : + 40 000€ ; 65 – Autres charges de gestion courantes : -10 000€

Recettes :

70 – Produits des services, du domaine et ventes divers : +10 000€ ; 73 – Impôts et taxes : + 16 000€ ; 74 – Dotations, subventions et participations : + 4 000€

Section d'Investissement

Dépenses :

Opération financière : + 600€ ; Opération 14- Grosses réparation bâtiments : + 32 000€ ; Opération 29- Gros travaux de voirie : - 52 600€ ; Opération 23 - Divers : +20 000€ ; OPNI - Opérations pour compte de tiers : + 20 000€

Recettes :

OPNI - Opérations pour compte de tiers : + 20 000€

Votes Pour : 19 Absentions : 7

Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes Gaz naturel proposé par la Fédération Départementale d'Énergie

Le conseil a approuvé, à l'unanimité, l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE62.

L'adhésion de la commune à ce groupement date de 2015. Grâce à cela, la comparaison des coûts de consommation entre 2019 et 2021 permet d'annoncer une économie de 3047 €. Ce marché court jusqu'au 31/12/2023, il permet de payer le prix du gaz au même tarif qu'il y a 3 ans.



Renouvellement de l'adhésion à la Fondation « 30 millions d'Amis » dans le cadre de la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages

Le conseil a autorisé, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à la Fondation « 30 Millions d'Amis » moyennant le versement d'une participation à hauteur de 900 € TTC.

A ce jour : 12 chats ont été stérilisés (11 femelles, 1 mâle) et 3 ont été avortés. Pour rappel, si un chat est capturé et qu'il est identifié, il est remis en liberté et ne fait pas l'objet d'une facturation.

Rétrocession d'une case au colombarium

L'assemblée a validé, à l'unanimité, la rétrocession de la case de colombarium n°85 – 5ème colombarium et de procéder au remboursement au profit de l'acquéreur en suivant le calcul au prorata temporis du prix de la concession, à compter d'u 30 novembre 2022, soit le montant de 570,35 €.





Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

L'assemblée a autorisé, à la majorité, la demande de subventions à la CALL au titre du Fonds de Concours Durable et de Soutien aux Communes, pour la Salle de Sport, selon les modalités suivantes : 25 557 € HT au titre de la transition durable 2022, 24 114 € HT au titre de la transition durable complémentaire 2022 pour cofinancer les études menées en amont du lancement de la construction de l'équipement et de 25 557 € HT au titre de la transition durable 2023 et de 24 114 € HT au titre de la transition durable complémentaire 2023, afin de cofinancer les travaux de construction de l'équipement. Soit un total de 99 342 € HT.

Votes Pour : 19 Abstentions : 7

Cessions de terrains



Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, la cession d'un bien communal cadastré section AK 0278 au prix fixé par le Service France Domaines. Il a été précisé en séance que l'acte imposerait la démolition des logements existants sur la parcelle, l'interdiction de revente dans un délai raisonnable empêchant la plus-value. L'assemblée a aussi autorisé, à l'unanimité, la cession de terrains communaux cadastrés AD 172 (311 m²), AD 780 (36 m²), AD 776p (130 m²) au prix fixé par le Service France Domaines.



Classe nature à la Petite Pierre

Le Conseil a émis à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une classe nature au Centre de Vacances de la Petite Pierre du 4 au 13 avril 2023 au profit d'une classe de CM1-CM2 de l'école Wantiez et a décidé d'allouer une indemnité à l'enseignante qui accompagnera les élèves, selon le tarif en vigueur.

Actualisation de la longueur de la Voirie Communale



L'assemblée a, à l'unanimité, arrêté la longueur de la voirie communale à 17 099 mètres (suite à l'intégration de 347 mètres de voirie dans le domaine communal, rétrocedée par Pas de Calais Habitat en lien avec le programme immobilier dénommé « Les Gabions »).



Renouvellement d'adhésion à l'association Droit de Cité

Le Conseil a décidé, à la majorité, le renouvellement de l'adhésion à l'association Droit de Cité pour un montant de 3 903,30 €.

Votes Pour : 20 Abstentions : 6

Convention d'occupation domaniale de répéteurs de Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune



Le Conseil a émis un avis favorable, à l'unanimité, à l'installation de compteurs communicants sur quelques dispositifs d'éclairage public de la commune et a autorisé M. le Maire à signer la Convention d'occupation temporaire correspondante avec la société Birdz à cet effet. L'objectif est de disposer d'un dispositif d'alerte quant aux fuites d'eau sur le réseau et d'effectuer une veille sur les compteurs d'alimentation en eau des bâtiments communaux.



Engagement de la commune dans une Convention Territoriale Globale municipale avec la CAF du Pas-de-Calais

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, la signature d'une convention communale territoriale globale avec la CAF du Pas de Calais en 2023, refusant la signature d'une convention intercommunale, au risque de perdre les financements destinés aux activités péri et extra scolaires des enfants et des jeunes.



L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la société Ages et Vie Habitat, à déposer une demande de permis de construire de deux colocations de huit chambres pour personnes âgées, regroupées au sein de deux bâtiments dans lesquels seront aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie, sur la parcelle cadastrée AO2. Elle a par ailleurs autorisé la cession d'une partie de cette parcelle d'une emprise de 2 440 m² environ à cette société pour le montant de 56 000 € HT et droits d'enregistrement.

Mme DUPAYAGE a précisé que ce projet permettrait de répondre aux besoins de la population, de créer 6 emplois locaux durables et d'accueillir nos seniors dans une structure à taille humaine.

M. CAMPEL a demandé si une estimation du nombre d'annaysiens intéressés avait été faite. Mme DUPAYAGE a rappelé qu'il manquait de solutions de logement adaptées sur la commune et que le prix (1600€) était entendu toutes charges comprises (loyer, énergie, alimentation, animations, laverie, etc.). Il a été comptabilisé 1056 personnes âgées de plus de 60 ans dont 268 personnes seules, l'absence d'EPAHD, de foyer logement et a réaffirmé que la construction d'un habitat inclusif s'imposait. Elle a affirmé que la ville serait amenée à se prononcer sur les attributions d'appartements et que la priorité serait donnée aux annaysiens.

M. KUSNIREK a fait remarquer que le loyer est coûteux. Mme DUPAYAGE lui a répondu que le prix moyen d'un EHPAD était compris entre 2000€ et 2500€, services non compris. Elle a fait part du crève-cœur pour ceux qui doivent quitter leur logement de partir sur une autre commune, se coupant ainsi de leurs relations sociales (clubs, ateliers, voisins). M. DERISBOURG a expliqué que nombre d'annaysiens concernés par ce projet vivaient pour la plupart dans des logements qu'ils n'étaient plus en mesure d'entretenir à cause de la hausse des coûts. M. SEWERYN a annoncé qu'il ne voyait pas le côté social du projet à ce prix-là.



Extinction de l'éclairage public la nuit

Le Conseil a décidé, à la majorité d'augmenter l'amplitude de coupure des dispositifs d'éclairage public la nuit en la portant de 23h à 5h dans un souci d'économie, sauf sur les axes routiers principaux.

Suite à une interpellation de M. Labalette, M. le Maire avance des économies à hauteur de 9448€ réinvesties, par exemple, en équipant les écoles en LED. Il rappelle l'audit réalisé en 2015 qui a permis une vraie politique d'amélioration de l'éclairage public phasé en tranches de travaux. Ainsi, entre 2015 et 2021, ce sont pas moins de 6500€ d'économies réalisées malgré l'ajout de 3 bâtiments.

M. le Maire a aussi répondu à M. Kusnerek qu'il lui était impossible de fournir un rapport de police sur la délinquance car celui-ci n'existe pas mais, il a assuré qu'il n'a pas eu connaissance de faits nouveaux significatifs.

M. Campel regrette que la population n'ait pas été associée à cette décision. Toutefois, M. le Maire signale, qu'en cas de problème, celle-ci peut toujours être remise en question.

Enfin, M. Derisbourg conclut en rappelant qu'il est important de veiller à la biodiversité.

Votes Pour : 19 Abstentions : 7

Soutien à l'arrêté du Maire interdisant les coupures d'énergie sur la Commune



Le Conseil a soutenu, à l'unanimité, la prise d'un arrêté par le Maire interdisant les coupures de gaz et d'électricité sur la commune en dehors de la trêve hivernale. Cet arrêté est daté du 25 novembre et a été déposé en sous-préfecture avec 23 autres maires du territoire. A l'heure des augmentations annoncées pour les mois à venir, considérant l'explosion du nombre de litiges s'expliquant par les mauvaises pratiques de certains fournisseurs souvent cumulées à un traitement défaillant des réclamations des clients, les Maires, ont estimé ne pas avoir le choix. *M. le Maire a informé que cet arrêté avait servi l'an dernier pour éviter une coupure au sein d'un foyer annaysien.*

Divers

Réseau de gaz

M. SEWERYN a questionné sur la décision du maire de création d'un réseau de gaz aérien à l'hôtel de Ville. Monsieur le Président a informé l'assemblée qu'il s'est agi de remplacer le tuyau d'arrivée de gaz souterrain défaillant par un tuyau accroché sur la façade.

Gare d'eau

M. LABALETTE a questionné sur la situation de la gare d'eau car il a lu dans la presse que le Député TELLIER était venu sur site. M. le Maire a confirmé qu'une question orale à l'assemblée était en préparation sur le risque sanitaire d'une telle pollution sur le site de la Gare d'Eau. Il en a profité pour annoncer que les élus n'avaient pas de nouvelles suite à la plainte pénale déposée cet été.

Nuisibles

M. LABALETTE a questionné l'intervention communale quant à la recrudescence des nuisibles de type rats. M. le Maire l'a informé que les agents communaux étaient en cours de formation afin de pouvoir distribuer les raticides dans les quartiers. Il a néanmoins alerté sur la nécessité d'avoir des interventions conjointes sur le domaine public et le domaine privé.

INADMISSIBLE !

Notre Collègue Arlette SOLTYS s'est faite interpellée et verbalement agressée dans la rue Morel alors qu'elle rentrait chez elle. Cette altercation, provoquée par le chef de file, conseiller démissionnaire en début de mandat, s'est déroulée en présence de M Campel, conseiller municipal de l'opposition.

Notre collègue en a été choquée et a décidé de porter plainte.

Nous soutenons notre collègue et condamnons le plus fermement possible toute atteinte à la personne, qui plus est parce qu'elle a été élue. La liberté d'expression est un droit fondamental en démocratie mais, lorsque les propos et comportements dérivent, deviennent mensongers, il est de notre devoir de les dénoncer, de les combattre.

Nous condamnons donc ce méfait d'autant qu'il n'est pas le premier imputable à ce chef de file démissionnaire : Monsieur Hoffmann en a fait l'amère expérience lors de la campagne électorale de 2020. Des militants de notre équipe se sont aussi fait interpellés par la même personne.

Quand la rancœur s'en mêle, il faut tirer la sonnette d'alarme, dénoncer les actes et en appeler au strict respect des individus et des fonctions qu'ils choisissent d'accomplir.

Les élus mettent tout leur cœur à réaliser la mission que le scrutin démocratique leur a octroyée. Ils agissent dans l'intérêt collectif et pour l'intérêt de tous les annaysiens, dans le strict respect de la loi, des personnes, pour mettre en œuvre le projet choisi. A ce titre, ils ne doivent pas subir les agressions, invectives ou gestes hostiles.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

BREVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Eco quartier : un terrain communal de 2440 m² a été vendu à la société « Ages & Vie habitat » pour la somme de 56000€ HT. Deux maisons devraient y être construites en colocation pour accueillir jusqu'à 16 personnes. Le principe étant l'ouverture sur l'extérieur et le maintien d'un cadre de vie le plus normal possible pour des personnes ne pouvant plus demeurer chez elle. Alternative à l'EHPAD, accueillant la dépendance du GIR 2 à 4, la chambre de 30m² devrait coûter 1600€ /mois tout compris aides déduites. Unanimité. Réserve : le choix de la majorité en place, de confier ce projet au secteur privé plutôt qu'à celui du public, ne permettra pas aux retraites modestes de pouvoir toutes y prétendre.

Transition écologique : Contrairement au conseil municipal de septembre 2021, nous avons voté pour l'extinction de l'éclairage public la nuit de 23h à 5h du matin. Ceci uniquement pour réaliser des économies financières dû à la hausse importante du marché de l'énergie. Pour le reste du dossier, nous pensons toujours que seul un plan à moyen et long terme de rénovation du réseau d'éclairage de la commune, intégrant partout les dernières technologies, permettra durablement de faire des économies. La coupure totale sans investissement sérieux derrière, n'étant à nos yeux qu'un pis-aller...

Bonne Fêtes de fin d'année, prenez soin de vous, de votre famille et de vos amis.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir